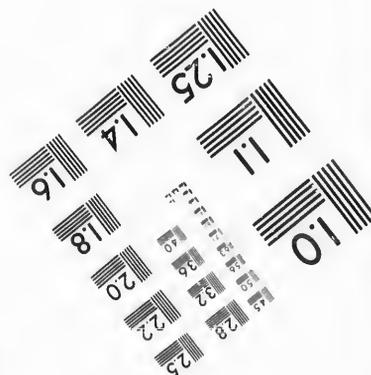
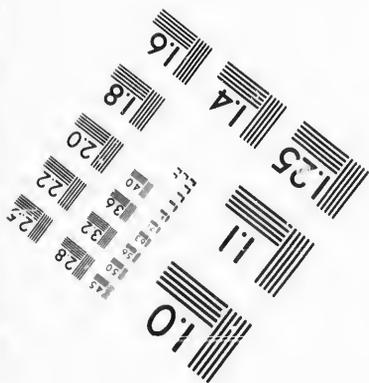
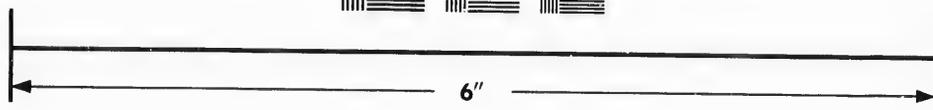
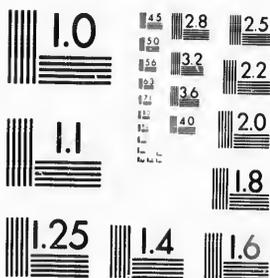


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28 25
18 32 22
36 20
40 18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

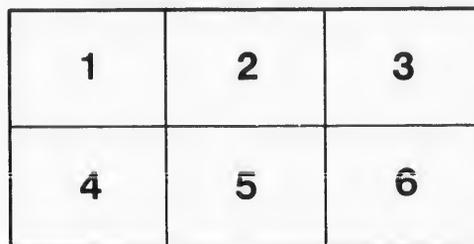
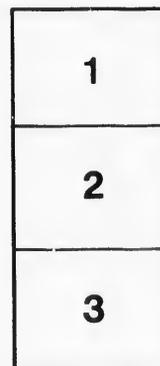
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

F82
B833
No. 17

PAMPHLET No. I. 2703

SALLE GAGNON

24569

CLUB CENTRAL ANNEXIONNISTE

BIBLIOTHEQUE de la
VILLE de MONTRÉAL

NEW-YORK.

1210, rue Sherbrooke
Montréal H2L 1W5

Rapport d'une assemblée publique tenue à New-York, au Clinton Hall,
le 10 avril 1866.

COMITE :

M. M. L. P. Fontaine, Président; N. Thompson, Eli Boudin; C. C. E.
Bouhillion; Michel Boyce; Chas. A. Drolet; P. E. Ste. Marie; Jos.
A. Pratt; Jos. Majeau; Félix Moreau; Casimir E. Thompson,
Secrétaire; A. Moreau; Ed. Marcotte; J. Wm. Aubut; Jean
Hutin; David Riset; Joseph d'Avignon; J. B. C. Beaubien; F. X.
Cloutier.

NEW-YORK

1866.

LIBRAIRIE
G. DUCHARME
215, rue Filles
Montréal

Forme 1633-7500-7-17

24

Bibliothèque de la Ville de Montréal



F82
B863
No17.

34569

- 11 -

2703

PAMPHLET No. 1.

BIBLIOTHÈQUE de la
VILLE de MONTRÉAL

SALLE GAGNON
1215^e Sherbrooke Est
Montréal H2L 1L9

CLUB CENTRAL ANNEXIONNISTE

DE

NEW-YORK.

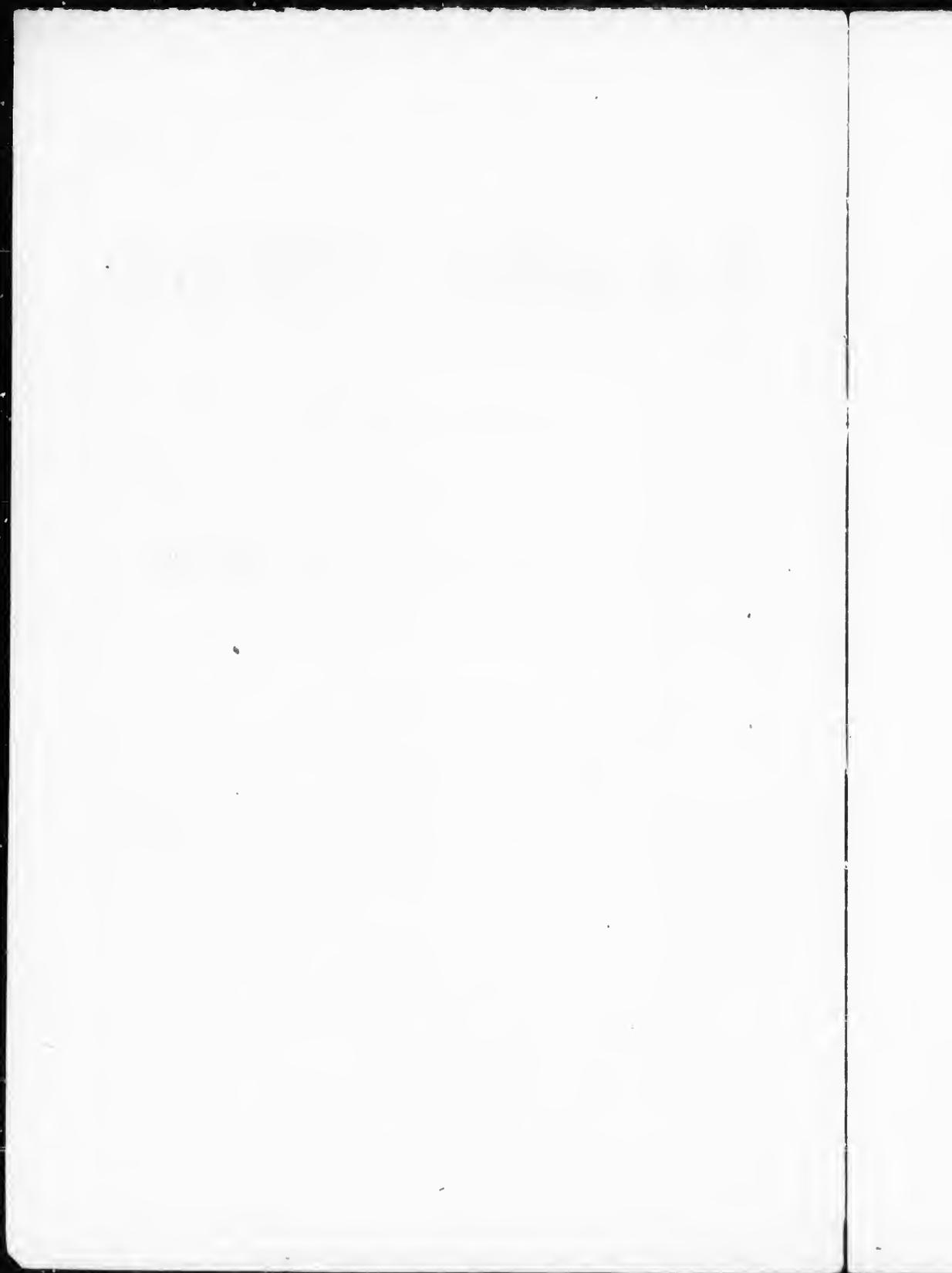
Rapport d'une assemblée publique tenue à New-York, au Clinton Hall,
le 10 avril 1866.

COMITE :

M.M. L. P. Fontaine, Président ; N. Thompson ; Eli Bonin ; C. C. E.
Bouthillier ; Michel Boyce ; Chas. A. Drolet ; P. E. Ste. Marie ; Jos.
A. Pratt ; Jos. Majeau ; Felix Moreau ; Casimir E. Thomson,
Secrétaire ; A. Moreau ; Ed. Marcotte ; J. Wm. Aubut ; Jean
Hutin ; David Fiset ; Joseph d'Avignon ; J. B. C. Beaubien ; F. X.
Cloutier.

NEW-YORK

1866.



EXTRAIT

DU

JOURNAL " LE PAYS "

EN DATE DES 21 ET 24 AVRIL 1866.

Les Canadiens-Français de New-York, favorables à l'annexion du Canada aux Etats-Unis d'Amérique, ont tenu, mardi soir, le 10 avril courant, une assemblée publique à la salle de lecture Clinton.

Cette assemblée avait été convoquée par un comité d'organisation composé des messieurs suivants :

L. P. FONTAINE,
N. THOMPSON,
C. C. E. BOUTHILLIER,
ELIE BONIN,
MICHEL BOYCE,
CHAS. A. DROLET,
P. E. STE. MARIE,
JOSEPH A. PRATT,
JOS. MAJEAU,
FÉLIX MOREAU,
CASIMIR E. THOMPSON,
A. E. MOREAU,
ED. MARCOTTE,
J. WM. AUBUT,
JEAN HUTIN,
DAVID FISET,
JOSEPH D'AVIGNON,
J. B. E. BEAUBIEN, et
F. X. CLOUTIER.

La salle était littéralement comble et parmi l'auditoire l'on remarquait un grand nombre de dames.

A huit heures, M. N. THOMPSON appela l'assemblée à l'ordre.

M. L. P. FONTAINE fut unanimement nommé président, et M. CASIMIR E. THOMPSON, secrétaire de l'assemblée.

M. le président expliqua, en quelques mots, la nécessité et l'objet de l'assemblée. Les Canadiens résidant aux Etats-Unis sont en faveur de l'annexion, mais aucune organisation n'existe encore pour promouvoir l'avancement de ces opinions. Le but de cette assemblée est de faire cesser ce manque d'organisation parmi nos compatriotes. Il était heureux de voir autant de Canadiens réunis pour répondre à un appel qui n'avait été que peu publié.

Cette réunion d'un aussi grand nombre de Canadiens lui prouvait amplement la

popularité de l'idée annexionniste parmi ses compatriotes résidant aux Etats-Unis.

Des applaudissements prolongés reçurent ces paroles de M. le président.

M. le secrétaire lut ensuite une lettre de M. LS. CORTAMBERT, rédacteur-en-chef du *Messenger Franco-Américain*, de New-York.

Voici cette lettre :

New-York, 8 avril 1866.

Cher Monsieur,

Vous avez eu la bonté de m'inviter à la réunion des Canadiens qui se proposent de préparer l'annexion de leur pays aux Etats-Unis. Les circonstances ne me permettent pas de profiter de votre invitation ; mais je crois qu'il est de mon devoir d'y répondre en exprimant mon opinion sur le but que vous vous proposez d'atteindre. Une révolution est toujours une chose extrêmement grave. Mais quand un peuple est enfermé dans une impasse, quand il lui est impossible de développer sa puissance et d'accomplir sa destinée, il doit certainement s'efforcer d'améliorer son sort et d'abaisser la barrière qui l'empêche d'entrer dans la voie du progrès. Le Canada est une colonie, une province, quand il pourrait être un pays indépendant ; il demeure en tutelle, quand il est arrivé depuis longtemps à l'âge de majorité. Il reste le vassal d'une puissance étrangère, quand tout le convoie à entrer dans la grande fédération républicaine de l'Amérique du Nord. Le peuple canadien veut enfin sortir de la situation anormale et humiliante qui lui est faite. Il veut en sortir par des moyens pacifiques, s'il est possible ; mais il veut en sortir. Il veut faire appel à la raison, à la sagesse, à la magnanimité de l'Angleterre ; mais il connaît ses droits, et il est déterminé à les faire valoir. Il ne se dissimule pas ce qu'il y aurait de terrible dans une lutte contre la première puissance maritime de l'Europe ; mais il sait aussi qu'il peut compter sur la sympathie et l'appui fraternel du plus grand peuple du Nouveau-Monde.

C'est en ces termes, si je ne me trompe, qu'est aujourd'hui posée la question cana-

dienne. Il ne peut y avoir aucun doute sérieux sur la solution définitive de cette question. Mais la promptitude du dénouement dépendra beaucoup de l'habileté, de la prudence et du courage déployés par les hommes qui prennent l'initiative du mouvement annexionniste.

Recevez, cher Monsieur, l'expression des vœux ardents que je fais pour le succès de votre patriotique entreprise.

L. CORTAMBERT.

A Monsieur N. THOMPSON, Président du comité organisateur canadien.

Cette lettre fut reçue avec de chaleureux applaudissements et un vote de remerciements à M. CORTAMBERT fut unanimement adopté par l'assemblée.

M. CASIMIR E. THOMPSON fut ensuite invité à prendre la parole, ce qu'il fit dans les termes suivants :

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

« Plus d'une fois il m'a été donné d'adresser la parole, sur des sujets politiques, à des assemblées délibérantes en langue anglaise ; mais ce n'est pas sans quelque hésitation que je réponds à votre bienveillant appel, car c'est ce soir la première fois que j'ai l'honneur de parler en français à un auditoire. Non pas que cette langue ne me soit familière : je suis orgueilleux de proclamer que c'est ma langue maternelle et, en outre, celle qui me vient le plus naturellement sur les lèvres pour exprimer des sentiments bienveillants ou patriotiques à une assemblée aussi intelligente que celle que j'ai maintenant devant moi. Je ne saurais, d'ailleurs, choisir un plus brillant auditoire pour faire mes débuts, car je vois avec autant de plaisir que de gratitude que les dames ont bien voulu répondre par leur présence à l'invitation du comité d'organisation. Cet encouragement de leur part mérite nos plus sincères remerciements.

Messieurs, vous êtes rassemblés ici pour considérer l'état politique de votre pays et déterminer la position que vous devez prendre dans les circonstances actuelles. Ces circonstances sont toutes pleines d'intérêt et menacent d'avoir un résultat grave, sinon fatal, pour le Canada. Le ministère corrompu et sans foi qui gouverne les affaires du pays a ourdi, dans un moment de basse servilité pour les intérêts anglais, une Confédération des Provinces Britanniques. Je ne vous énumérerai pas les diverses raisons qui portent le Canada à repousser presque unanimement cette me-

sure tendant à sa ruine totale. De nombreux articles ont été écrits à ce sujet, et il n'entre pas dans mes intentions de vous répéter les arguments irréfutables contre ce projet que vous avez été à même de lire et d'apprécier. Voyant le manque complet de popularité de cette mesure, au Canada comme dans les autres provinces, le gouvernement, afin de presser son adoption, a imaginé une fraude aussi inqualifiable dans sa conception que facile à démasquer dans son opération. Prétendant avoir reçu des renseignements sur un mouvement projeté par les féniens, le gouvernement a appelé la milice sous les armes, espérant, s'il créait une panique, forcer, par l'intimidation, les législatures des différentes provinces à adopter le projet en question. Déjà, sous l'aiguillon de la peur, une de ces législatures a voté cette loi, contre le vœu de ses constituants. L'intention du gouvernement canadien est de rassembler le parlement aussitôt que possible afin d'obtenir le même résultat. Vous avez un peu tardé, messieurs les ministres. Déjà la mêlée est échauffée et la masse intelligente espère que lorsque vous présenterez votre mesure inique, les représentants canadiens, prévenus par leurs constituants de voter contre, vous laisseront à votre honte et à votre déconfiture, sous le poids de l'indignation populaire, pour avoir troublé la paix publique et gaspillé l'argent du pays en de vaines promenades militaires.

Car, messieurs, vous tous, comme tout ami des libertés humaines, avez accordé une large part de vos sympathies au mouvement fénicien qui a pour objet la délivrance de ce pays, opprimé par un gouvernement qui, de temps immémorial, a été le bourreau de tout ce qui était sous sa dépendance. Eh bien ! n'avez-vous pas haussé les épaules quand l'on vous a parlé de cette invasion du Canada par les féniens ? N'est-ce pas tout simplement ridicule ? Mais, ce serait la ruine de cette fraternité qui, j'en suis convaincu, est destinée à accomplir son œuvre. Demandez plutôt à tout homme sensé quelle est son opinion sur ce sujet. Il vous répondra très bien que la seule destinée possible, raisonnable, des armées fénicianes, est l'Irlande. C'est de là que les victimes des bourreaux anglais tendent leurs mains chargées de chaînes, suppliant leurs libérateurs de se hâter. Pourquoi les féniens feraient-ils diversion en allant au Canada ? Cela n'avancerait certainement pas leur cause. Bien au contraire ils s'aliéneraient, par cette agression, l'appui qu'ils

sont en droit d'attendre de tout ami de la liberté tant aux États-Unis qu'au Canada. Si les fédérés commettaient cette grande faute, ils donneraient raison à ceux qui les accusent d'avoir pour unique but le pillage et la rapine, et les meilleurs amis de leur cause prendraient les armes contre eux. Les chefs du mouvement ont si bien compris cela que, dans leurs discours et dans leurs écrits, ils ont désavoué l'intention d'envahir le Canada. S'ils n'ont pas donné un démenti public et formel à cette rumeur, c'est qu'elle servait à attirer l'attention de l'Angleterre d'un autre côté que le point d'attaque projeté.

Ce qui m'a surtout frappé et qui fait pitié, c'est le langage tenu par la presse rétrograde du Canada durant ces derniers événements.

Ce langage est aussi ridicule dans quelques unes de ses phrases qu'il est grossier et injuste dans d'autres. Comme ce sont ordinairement les poltrons qui rient le plus fort, il faut que la presse tory ait eu bien peur pour parler ainsi. Car, qui de vous n'a pas souri de pitié en lisant les vantardises de la presse ministérielle au sujet des dix mille volontaires levés à l'occasion de la mystification fédérale ? Tout en appréciant ces milices à leur juste valeur, n'est-il pas suprêmement ridicule de voir proclamer sérieusement, par des journaux, que cette levée de boucliers sera époque dans l'histoire ; que par cette démonstration belliqueuse le Canada saura inspirer une crainte salutaire à tout pouvoir qui, dans l'avenir, pourrait songer à envahir ce pays ? Ce qui ajoute au grotesque de ces fanfaronnades, c'est qu'elles sont spécialement à l'adresse de ce pays-ci, qui vient de débâter des centaines de mille soldats, brisés au métier de la guerre, et qui, sur un simple appel de leur gouvernement, reprendraient leurs armes couvertes de lauriers. Puis, cette vertueuse indignation de ce que les États-Unis oublient complètement leurs devoirs internationaux en laissant se former et grandir sous leurs yeux une société créée avec un but hostile à un gouvernement ami !

Mais, messieurs les torys, vous avez, ce me semble, la mémoire bien courte en fait d'histoire. J'admets que l'on fasse erreur en ce qui concerne un fait de l'histoire ancienne : que l'on puisse confondre entre elles deux des guerres faites par les Perses contre les Grecs de l'antiquité, que l'on prenne l'un pour l'autre les deux Nectanébus de

l'Égypte : ce sont de ces fautes qui n'ont qu'une importance relative dans le siècle actuel ; mais ce que je considérerais comme une faute impardonnable, — si je n'avais la conviction que c'est, de parti pris, un manque de foi inqualifiable, — c'est d'oublier ce chapitre de l'histoire contemporaine intitulé : *De la neutralité de l'Angleterre et de ses colonies durant la guerre de la Rébellion du Sud*. Puisqu'ils l'ont oublié, rafraîchissons leur la mémoire. Ils accusent les États-Unis de permettre, sur leur territoire, l'organisation d'une société hostile à l'Angleterre. Mais c'est en Angleterre que s'est tramée la conspiration de la sécession. Ils se plaignent de ce que le peuple américain manifeste son intention de reconnaître aux fédérés les droits de belligérants aussitôt que les hostilités seront commencées. Ne ferions-nous pas en cela qu'imiter l'exemple du gouvernement anglais qui a montré tant d'empressément à reconnaître ces droits aux soi-disants confédérés ? Ils jettent les hauts cris parce qu'ils se croient menacés d'une incursion s'arrimant aux États-Unis pour opérer contre le Canada. Mais ne se rappellent-ils pas St. Albans qu'ils ont prôné comme un chef-d'œuvre militaire ? ont-ils oublié Bennett Young qu'ils ont proclamé presque un demi-dieu ? Ne sont-ce pas leurs sympathies qui ont encouragé l'organisation et l'exécution de ce vol à main armée ? leurs paroles, leurs écrits et leurs contributions préliminaires n'ont-ils pas défendu ces assassins contre la justice qui réclamait leur punition ?

Les fonctionnaires du gouvernement américain, disent-ils, font partie ou encouragent ce mouvement de leur influence. Les lords anglais, les employés publics, les autorités des grandes villes n'ont-ils pas soutenu, choyé dans toute occasion, et même aidé de leur or les émissaires de la rébellion ? Ah ! ils nous accusent de fournir des armes aux patriotes irlandais. Il est bien facile de leur prouver qu'en cela nous ne faisons qu'opérer une restitution. Messieurs, si quelqu'un de vous visite un des grands arsenaux des États-Unis, il y verra des centaines de canons, des milliers de fusils pris aux armées de la rébellion. Ces armes portent presque toutes les marques de fabrique des principaux arsenaux anglais. Sachez-le, votre gouvernement est trop honnête pour retenir ces choses qui ne sont pas à sa marque ! Le peuple américain est d'avis que toutes ces armes soient renvoyées à leurs propriétaires primitifs ! Nos amis les fédérés se chargeront vo-

lontiers, d'ailleurs, de cette commission. Quant à moi, j'ai pendu dans ma chambre une carabine Enfield portant la marque *Potts and Hunt London*. Cette arme a été ramassée sur un des champs de bataille de la Virginie par un soldat qui me l'a donnée. Je vous avouerai que j'éprouve des scrupules à garder plus longtemps cette propriété d'autrui ! L'on me dit qu'un M. O'Mahoney va bientôt fréter un navire pour porter en Angleterre, par voie d'Irlande, une cargaison de choses et d'autres. Je vais prier ce monsieur de vouloir bien se charger de cette restitution que me dicte ma conscience ! Je lui dirai, en même temps, que s'il veut en croire un ami de sa cause, il ne passera pas du tout par le Canada en entreprenant ce voyage. La compagnie des steamers canadiens a si peu de chance, d'ailleurs ! Puis je lui expliquerai que cette agression ménerait le Canada, qui contient une majorité des amis de l'Irlande, au suicide politique préparé par ses gouvernants sous forme de confédération.

J'ai remarqué que dans presque toutes les assemblées politiques l'on jetait force cris contre l'Angleterre. Cette conduite habituelle ne fait que dénoter combien la politique de ce pays est universellement et cordialement exécrée. Mais cela n'amène aucun résultat pratique. Je trouve que toutes ces injures ou plutôt ces vérités jetées à la face du gouvernement anglais n'avancent nullement une cause. L'on ne m'accensera certainement pas d'aimer l'Angleterre, moi qui ai appris l'histoire de ses crimes, moi qui ai été obligé de venir chercher aux Etats-Unis une nationalité que je ne pouvais jamais accepter du Canada tant que son sol serait sous le pavillon détesté, moi qui ai vu ce gouvernement hypocrite, après avoir proclamé sa neutralité dans la guerre qui vient de se terminer, aider, autant qu'il l'osait, le parti qui avait pris les armes contre le plus grand, le plus généreux des gouvernements, afin d'étendre et propager la plus monstrueuse infamie que les siècles barbares aient produite : l'esclavage humain. Je le répète, l'on ne peut m'accenser d'aimer l'Angleterre : mon passé, mon présent défendent ce soupçon. Mais je vous le dis de nouveau, laissons faire les événements sans s'acharner contre cette puissance qui s'en va tous les jours perdant de son prestige et ajoutant à ses crimes. Je ne crois pas qu'une providence spéciale décide de l'existence ou de la conduite des individus, mais il n'y a pas de doute qu'une puissance ce-

culte se fasse sentir dans le gouvernement des nations. La punition d'un crime populaire en suit inflexiblement la commission. Laissons l'Angleterre à la justice rétributive. Bientôt, elle aura son *Mont, Thécol, Pharès*. Seules, ces paroles seront changées et en gros caractères bien plus terribles que ceux qui appartiennent à Balthazar, car ceux-ci seront tracés avec le sang de ses victimes ; la coupable Albion verra paraître ces trois mots criant vengeance contre elle : **INDÉS ! IRLANDE ! JAMAÏQUE ! ! !**

Après vous avoir parlé de l'état actuel de notre pays natal, permettez-moi de vous dire quelques mots touchant son avenir. La conformation territoriale de l'Amérique semble l'avoir indubitablement destinée à devenir le siège de deux immenses républiques ayant pour mission de démontrer à la vieille Europe la justesse et l'équité de leur système de gouvernement. Le parti anti-progressiste de tous les pays, uni par les nombreux préjugés qui l'aveuglent au point de l'empêcher de voir l'abîme où il tend à précipiter les peuples, par son intolérance, ce parti, dis-je, avait toujours soutenu qu'un gouvernement républicain n'offrirait aucune garantie de force et de stabilité par le fait même de son organisation. Cette thèse sacrilège, si longtemps prêchée par tous les admirateurs intéressés du despotisme, a été réduite à néant par le résultat de la dernière guerre. J'ai la ferme conviction que les races à venir verront les deux grandes républiques de l'Amérique du Nord et du Sud, non-seulement continuer ce démenti emphatique à l'idée criminelle, mais de plus, par l'exemple de leur prospérité et de leur liberté, enseigner aux peuples de l'ancien monde à secouer le joug des tyrans qui avaient intérêt à répandre et à maintenir cette fausse doctrine. La grande république américaine a démontré que ses institutions pouvaient se maintenir contre les attaques les plus dangereuses pour un pays : celles provenant d'une dissension intérieure. Le résultat de la dernière guerre est la solution de ce grand problème de la supériorité de notre système gouvernemental. Les Etats-Unis ont soutenu un choc qu'aucun pouvoir monarchique ou autre n'aurait pu recevoir sans être renversé.

Vous avez vu les gouvernements de tous les pouvoirs maritimes adopter le système des navires blindés en remplacement des anciens vaisseaux en bois. L'on a beaucoup parlé de cette révolution dans l'art maritime. Mais il se prépare une révolution bien au-

trement importante, bien autrement gigantesque. Cette révolution sera également la suite de la guerre américaine. C'est la réorganisation des gouvernements du monde entier. Par sa position géographique, ses besoins, ses intérêts bien compris, le Canada ne doit-il pas, un des premiers, vouloir unir sa destinée à celle de ses puissants voisins, et cimenter, par l'union politique, les liens que la nature a établis entre les deux pays? Les Etats-Unis sont incontestablement le noyau de cette grande république de l'Amérique du Nord qui doit étonner les générations futures par sa haute civilisation et l'intelligence de ses habitants. Le Canada ne doit-il pas se hâter de se joindre, par l'annexion, à ce noyau, et, renouçant à une tutelle qui nuit à son développement moral et physique, devenir partie d'un grand peuple? Les nombreux avantages qui résulteraient de ce mouvement sont bien apparents. Craignant de mettre à contribution votre bienveillance, je me réserve pour notre prochaine assemblée de vous démontrer par les statistiques, ces preuves que personne ne peut réfuter, que commercialement ou politiquement parlant, selon la raison, le véritable intérêt du pays ou la force des circonstances, le Canada doit, à une époque peu éloignée, former partie de la grande république américaine.

Cela est tellement vrai que, malgré toutes les oppositions suscitées à ces opinions par le ministère, elles ont considérablement gagné d'adeptes durant les quelques années qui viennent de s'écouler. Il est généralement reconnu par les Canadiens que l'annexion est le seul avenir qu'il soit raisonnable d'attendre pour leur pays. Comment en serait-il autrement? Les gouvernants et leurs organes peuvent mentir, mais ils ne sauraient empêcher le peuple d'établir une comparaison entre sa condition sous le régime actuel et celle qui attend ses nombreux parents et amis, qui, ayant quitté la patrie, viennent offrir leur travail en échange du bien-être qui est à la portée de tous dans le pays que nous habitons. Depuis longtemps, les calomnies publiées contre les Etats-Unis par le ministère sont prises pour ce qu'elles valent. Une seule classe soutenait le ministère contre l'annexion. Par le rappel du Traité de Réciprocité, un traité qui avait été accordé au Canada par le parti des Etats du Sud, lorsqu'il était au pouvoir, afin de prévenir l'annexion et l'agrandissement des Etats du Nord qui en serait résulté, par le rappel du Traité de Récipro-

cité, dis-je, la classe commerciale anglaise, qui a pour baromètre de ses opinions son intérêt pécuniaire, devra bientôt changer de ton, surtout quand le gouvernement américain frustrera d'un droit de passage tout article importé pour le Canada par voie des Etats-Unis.

Une preuve de ce changement dans les opinions est le peu d'arguments offerts par les ennemis de l'annexion contre cette mesure. Ils en sont arrivés à repousser ce mouvement sous le prétexte qu'en se joignant aux Etats-Unis, le Canada perdrait sa nationalité, sa langue et sa religion. Il n'est pas bien difficile de démontrer la fausseté de cette assertion. Comme ce fameux argument a été mainte et mainte fois répété par la presse anti-annexioniste en Canada, je veux vous parler un peu sur ces trois points et vous faire voir quelle mauvaise foi apportent les journaux conservateurs dans tous leurs écrits ayant trait aux institutions américaines. Qu'appellent-ils la nationalité canadienne-française au Canada? Prend-elle sa force des empiétements incessants de la domination anglaise? Annexé aux Etats-Unis, le Canada pourrait faire toutes ses lois sans l'intervention du gouvernement fédéral. Sous le régime actuel, une loi ne peut trouver faveur que si elle est dictée par le secrétaire colonial, le gouverneur anglais, ou, ce qui est pis, selon moi, par des ministres vendus à l'Angleterre. Que l'en me prouve la sollicitude de ces trois pouvoirs à perpétuer les institutions canadiennes-françaises et j'admettrai que dans sa condition actuelle le Canada puisse conserver sa nationalité.

Quant à la langue française, qui de vous n'a pas remarqué la malheureuse tendance à parler seulement l'anglais qui, semblable à une manie, s'est emparée de la société canadienne-française! C'est à qui, dans certains cercles, niera savoir parler français. Ceux-là même qui combattent le plus l'annexion, par crainte de perdre cette langue, sont les premiers à renier le dialecte qu'ils tiennent de leurs pères pour s'adresser en anglais à ceux qui les paient pour dénigrer les Etats-Unis. Ils ont, pour ainsi dire, honte de se déclarer d'origine française. Il est à la mode de parler l'anglais. Si un individu mal renseigné sur les coutumes inaugurées par les anglais, si un Canadien-Français ayant conscience de tout ce qu'il y a de beau, de sympathique, de véritablement harmonieux dans cette langue que lui a enseignée une mère qu'il aime, dans cette

langue qui lui vient d'ancêtres qui, eux, n'aimaient ni ne flattaient les anglais, si cet homme, dis-je, se hasarde à parler français dans une réunion ministérielle, il se voit bientôt insulté dans son enthousiasme de linguiste par les regards méprisants qui lui arrivent de tous côtés. On semble le prendre pour un Indien de la Nouvelle Zélande, tant sa conduite dénote ignorance des usages récents. Ses compatriotes surtout lui font sentir qu'il a eu tort de se servir d'une langue qui n'est pas admise dans ce milieu. Niera-t-on cet état de choses? Pas devant moi toujours, qui l'ai souvent observé et à qui pareille aventure est même arrivée.

Voyons maintenant ce que l'on pense de la langue française dans la société américaine. Vous avez dû vous-même remarquer quelle gracieuse réception attend, dans la bonne société de ce pays, celui qui se présente comme parlant notre langue. Je sais plusieurs personnes qui doivent leur entrée dans la haute société new-yorkaise à ce seul sésame, car, loin d'être prohibée des réunions sociales, elle y est regardée comme un brevet de bonne éducation. Elle forme partie du programme d'enseignement général, même dans les écoles primaires subventionnées par les corporations de toutes les grandes villes. Ainsi vous voyez ce contraste. Là où l'on crie tant pour la conservation de cette langue, on regarde comme flétrissant, dans un certain monde, de n'en pas savoir d'autres. On la repousse. On veut l'anéantir. Hâtons-nous d'ajouter que ce monde est composé des gouvernants et de leurs adhérents. Ici, au contraire, elle est appréciée à sa juste valeur et invariablement regardée comme la langue la plus polie dans sa phraséologie et la plus délicate dans ses expressions, enfin comme la langue d'un peuple qui a droit à nos plus sincères sympathies et à notre cordiale amitié. Car ne vous fiez pas à ce que les Etats-Unis chicanent Napoléon au sujet de son expédition au Mexique. Le temps est passé en France où Louis XIV pouvait dire : « *L'Etat, c'est moi.* » Napoléon n'est pas essentiellement considéré comme la France, par les américains, et je vous promets de voir renouveler, avec toute la solidité qu'elles doivent avoir, les relations amicales entre la France et les Etats-Unis, aussitôt que Napoléon aura retiré ses troupes du Mexique et que l'empereur de sa création les aura suivies.

Reste, comme épouvantail contre l'annexion, ce grand cri : « Si vous devenez

Américains, vous perdez tout sentiment religieux. » Ne dirait-on pas, à entendre ces messieurs, que les Etats-Unis sont peuplés par des athées? Que penseraient de cette assertion les voyageurs qui remarquent le grand nombre d'églises de nos villes et de nos campagnes et la stricte observation du dimanche par les Américains? Et moi qui trouvais ce peuple un peu sévère dans sa discipline religieuse, trop porté au rigorisme puritain! Comment concilier ces deux vues de la question, si diamétralement opposées! C'est peut-être qu'ils eroient que la religion catholique est humaine, que ses adeptes sont persécutés, dans le pays qu'ils se plaisent à coloniser. Mais qu'ils se renseignent donc auprès des membres du clergé qui sont à même de connaître la vérité sur ces faits.

Ils leur diront, comme ils me l'ont souvent affirmé, « que dans aucun pays du monde ils ne sont plus respectés et soutenus par les contributions populaires. Que sans distinction de croyance on leur fournit l'argent nécessaire pour bâtir de nombreuses églises, maisons d'éducation ou établissements religieux. » Ils ne manqueront pas de les assurer de la vérité de ces faits. Il est même étonnant qu'ils n'aient encore donné un démenti à leurs odieuses assertions. Serait-ce que, selon leurs vues, la générosité de l'hérétique ne lui mérite seulement pas une réclamation contre de calomnieuses injures? C'est une bien pitoyable reconnaissance que celle qui n'a pas trouvé un mot, quand ce mot, venant de sa bouche, eût fait cesser tous ces mensonges.

Vous le voyez, les objections faites à l'annexion par les ennemis du Canada sont aussi ridicules que mensongères. Un peu de logique renverse leurs arguments. Mais ce qui les condamne bien autrement, c'est l'irrésistible logique des faits. Le monde marche, messieurs, et avec le progrès avancent toutes les idées qui ont pour objet d'assurer les libertés des peuples.

Vivant loin du Canada, l'on peut difficilement se faire une idée du grand nombre d'intelligences qui poussent ce pays au changement que nous espérons lui voir bientôt opérer. Pour tout canadien-français intelligent et sincère dans son patriotisme, la prospérité et le bonheur du Canada sont dans l'annexion. En tête de la légion qui au Canada veut amener ce résultat, sont les penseurs et les hommes instruits, qui eroient que l'annexion est seule capable de rendre le pays prospère. Le parti annexionniste compte aussi des milliers d'adeptes parmi

la jeunesse canadienne. Combien n'y en a-t-il pas, parmi ces jeunes talents comme notre pays en a tant produits, qui rêvent de faire retentir le forum américain des inspirations de leur éloquence et d'entrer dans la voie tracée par les Everett, les Webster et tant d'autres célébrités du pays dont ils désirent faire partie ? Ces tendances politiques sont bien démontrées par le grand nombre de sociétés annexionnistes qui existent au Canada. J'ai connaissance de 3 sociétés fondées dans ce but. L'une d'elle a près de 800 membres et n'a que 5 ans d'existence. Va sans dire que ces sociétés ont négligé de donner connaissance de leurs constitutions au gouvernement canadien. Ce dernier soupçonne bien et voit bien les résultats de leur propagande, mais ne peut parvenir à s'emparer d'un seul indice qui le mette sur la voie de leurs chefs. Va ! Albion, tu paies les traîtres avec de l'or, mais tu n'en as pas assez pour acheter des patriotes canadiens.

En vue de toute cette agitation dont le résultat inmanquable doit être l'annexion, le canadien demeurant aux Etats-Unis demande naturellement quelle doit être sa ligne de conduite. C'est par quelques considérations sur ce sujet que je vais terminer.

Avant toute autre chose permettez-moi de vous affirmer ma conviction sincère que le mouvement doit être plutôt un changement politique et paisible qu'une révolution à main armée. Soyez bien persuadés de ceci : Quand la question demandera une solution définitive, les différentes sociétés dont je vous ai mentionné l'existence auront si bien préparé l'esprit de toutes les classes, que le mouvement ne rencontrera qu'une faible opposition. Il s'ensuit que l'aide qu'attendent de nous ces phalanges, qui combattent incessamment pour la bonne cause, ne peut-être que morale. Voilà donc ce qu'il est urgent de faire. Vous voulez tous l'annexion. Vous désirez que le Canada devienne un état américain. Organisez des clubs politiques dont le premier acte soit une annexion pratique, c'est-à-dire la naturalisation. Vous n'ignorez pas que tant que vous resterez sujets de ce gouvernement anglais, qui n'a aucunement vos sympathies, votre influence politique est parfaitement nulle aux Etats-Unis, tout comme elle est nulle au Canada par le fait seul de votre absence. Vous pouvez faire cesser cette double nullité en suivant un conseil et je n'étonne qu'il ne vous ait pas encore été donné par ceux qui, sous le prétexte de

vous tourner dans le cercle vicieux des petits intérêts personnels sans avoir, un seul instant, semblé comprendre les nécessités de la position. Ce conseil est d'essayer un peu d'actes après avoir été fatigué de paroles inutiles. L'acte le plus urgent pour les Canadiens est d'amener la prospérité dans leur pays. Cette prospérité résultera de l'annexion. Et pour aider l'annexion il faut nous faire naturaliser. Que tous vos efforts tendent vers ce but et vous verrez bientôt les Canadiens-Français aux Etats-Unis, confiants en la force de leur nombre, comme ils le sont déjà en la justesse de leurs principes et de leurs vues, vous verrez les Canadiens-Français former un parti nombreux et influent qui pourra prendre part aux mouvements politiques du pays de leur adoption.

Dans la seule assemblée des Canadiens-Français de New-York qui ait eu quelque importance, par le nombre de ceux qui y assistaient, j'entends la convention canadienne en octobre dernier, j'ai remarqué que tous les orateurs mentionnaient le fait que plus de 80,000 canadiens avaient combattu sous les drapeaux unionistes. Je considère certainement cette vérité comme une des gloires de mon pays. Mais les orateurs qui faisaient cette mention ont cependant oublié d'apprendre à ces 80,000 volontaires que le gouvernement des Etats-Unis, pour les récompenser de ces services, leur accordait à tous les privilèges et les droits dûs à tout citoyen américain ? Je suppose que sur ce nombre il y en ait encore 50,000 qui habitent les Etats-Unis et qui de plus partagent vos opinions. C'est une bien faible proportion et je suis certain qu'elle est au-dessous du nombre réel. Chacun de ces soldats a le droit, en montrant par sa feuille de congé qu'il a fait un an de service, de se faire naturaliser immédiatement, s'il amène un répondant. Si les nombreuses sociétés canadiennes aux Etats-Unis prennent l'initiative en tenant un registre de tous les Canadiens ayant droit de vote dans telle ou telle section, notre nationalité deviendrait bientôt une force politique et, de ce moment, l'on commencerait à compter avec nous. A l'époque de chaque élection, nous pourrions avoir nos conventions et ne donner notre influence et nos votes qu'à des candidats qui s'engageraient à supporter une politique annexionniste. Une lettre circulaire sur ces sujets devrait être adressée à toutes les sociétés canadiennes aux Etats-Unis et à tout canadien influent résidant dans une ville ou un

village où il n'existe pas encore de société. Notre conduite est bien simple. Nous devons effectuer un recensement des Canadiens ayant droit de vote, et, après avoir ainsi mesuré nos forces, nous devons consacrer tous nos efforts à les augmenter pour être prêts à agir de concert quand le moment sera arrivé. Je ne fais ce soir qu'ébaucher ce projet d'organisation, mais vous serez appelé à nommer un comité qui aura charge d'arrêter un plan concis de constitution pour une société annexionniste.

Je termine en vous exprimant mes remerciements sincères pour l'attention que vous avez bien voulu accorder à mes remarques et en vous promettant que bientôt nous verrons le Canada, notre pays natal, secouer la tutelle qui l'entrave dans la voie du progrès et se joindre à la grande république de notre adoption : union à laquelle l'appellent ses destinées et ses véritables intérêts. »

Les différents points de ce discours furent accueillis par des applaudissements.

M. MICHEL BOYCE harangua ensuite l'assemblée. Il fit comprendre, par des citations de l'histoire contemporaine des États-Unis, l'excellence des institutions de ce pays, qui permettent à tout homme de talent, quelque soit son origine, de prétendre aux charges les plus élevées dans le gouvernement américain. Il invita les Canadiens du Canada à bien considérer les avantages qui résulteraient d'une union à la fédération américaine. M. Boyce s'excusa de ne pas parler plus au long sur la question, vu qu'il n'était pas préparé à parler ce soir.

Les paroles de l'orateur furent bien goûtées par l'auditoire, qui témoigna de sa satisfaction par des marques d'approbation et des applaudissements.

M. C. C. E. BOUTHILLIER prit à son tour la parole :

Il démontra la nécessité pour les Canadiens des États-Unis et du Canada de se rassembler en organisations politiques afin de défendre leurs droits si chèrement acquis en 1837-38. Ces droits allaient leur être enlevés par les machinations des gouvernants de leur pays. Devant ces dangers, il fallait que les Canadiens oubliassent les dissensions du passé, et s'unissent pour opposer à ces empiètements sur leurs prérogatives les plus sacrées la seule barrière qui pût les prévenir : l'annexion aux États-Unis d'Amérique. Une certaine apathie avait régné, jusqu'à présent, parmi les populations canadiennes au sujet des écueils contre

lesquels leur pays allait se briser par la maladministration de ceux qui étaient chargés de veiller à sa sûreté. A dater d'aujourd'hui, il faut que cette apathie cesse. « Laissons, dit l'orateur en terminant, laissons aux lâches et aux indifférents le monopole du doute sur les succès de notre entreprise et organisons-nous en colonnes serrées pour s'opposer à ceux qui tentent d'achever la ruine de notre pays natal. Ayons toujours présente à la mémoire la devise nationale et une autre digne de l'être : L'Union fait la force, et le Travail triomphe de tout. Soyons unis et nous serons forts, travaillons avec courage et nous surmonterons tous les obstacles, et bientôt, je l'espère, nous aurons le bonheur de voir le Canada faire partie de la plus grande et de la plus puissante des républiques. »

M. BOUTHILLIER est incontestablement un jeune homme d'une capacité remarquable. Son discours brillait par la logique des idées et par la chaleur de ses mouvements oratoires. Une approbation très flatteuse reçut ses paroles et il fut souvent interrompu par des applaudissements.

M. N. THOMPSON lui succéda. Il parla longuement des désavantages qui résulteraient de la confédération et du peu de popularité de cette question parmi les populations canadiennes. Le Bas-Canada avait déjà été forcé d'accepter un mariage dont la corbeille de noces avait été achetée à ses frais. L'on se proposait de lui faire opérer une seconde union dont le résultat serait rien moins que l'oblitération à peu près complète de son influence politique, la perte de sa langue et de ses institutions les plus chères. Les Canadiens devaient-ils rester les bras croisés devant ces tentatives faites contre leur pays natal ? Il fallait qu'ils opposassent à ce mouvement la seule mesure qu'il soit raisonnable de proposer pour l'avenir du pays. L'annexion aux États-Unis promet autant d'avantages et de sécurité au Canada que la confédération renferme de désavantages et de dangers pour ce pays. Une organisation annexionniste aux États-Unis pourrait se mettre en relation avec les sociétés déjà fondées dans ce but au Canada. Notre organisation pourrait aussi veiller à la fondation de sociétés succursales aux États-Unis et au Canada. Il engagea les assistants à joindre le mouvement qui était organisé ce soir-là.

M. THOMPSON fut vivement applaudi par l'assemblée qui manifesta une appréciation marquée des arguments solides exposés par

l'orateur en faveur des questions qu'il traitait.

M. J. B. E. BEAUBIEN fut ensuite prié d'adresser la parole à l'assemblée :

Ce monsieur, avec des paroles pleines de sagesse, recommanda l'adoption d'une politique calme et réfléchie. Il ne fallait en aucune manière se créer des inimitiés par l'expression de sentiments hostiles aux hommes. Ce que nous avions à combattre, c'était les fautes des gouvernants de notre pays natal et non les individualités personnelles. L'on ne devait pas exclusivement adopter une politique d'incrimination contre l'Angleterre, mais en appeler à la discrétion de ce gouvernement. Il était inutile et même coupable de réveiller dans la population canadienne des haines qui étaient assoupies, mais il fallait lui démontrer que son bonheur moral et politique, sa prospérité commerciale et industrielle étaient dans l'annexion aux États-Unis d'Amérique.

Les remarques de M. BEAUBIEN furent bien reçues par l'assemblée, et il fut fréquemment applaudi.

M. le secrétaire lut ensuite les résolutions suivantes qui furent soumises à l'assemblée et unanimement adoptées :

Résolu :— Que nous, Canadiens-Français de New-York, croyons être le fidèle écho de l'opinion de nos compatriotes dispersés sur le sol américain, en nous déclarant opposés au projet de la Confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, tel que développé par la convention de Québec, cette mesure étant injuste dans sa conception et hostile aux véritables intérêts des Canadiens-Français.

Résolu :— Que la conduite du gouvernement canadien, durant les derniers événements, démontre amplement le manque de popularité du projet de confédération, puisque ce gouvernement, afin de presser l'adoption de cette mesure, n'a pas cru déroger à sa dignité en créant et exploitant des craintes mal fondées et de plus en plaçant le Canada dans la position ridicule d'un pays qui s'arme contre un ennemi imaginaire.

Résolu :— Que la forme républicaine est, selon nous, la forme de gouvernement la plus juste, puisque, tout en comportant tous les principes de liberté et de bonheur possibles pour les peuples, elle confie, en même temps, aux personnes préposées à l'exécution des lois, des pouvoirs amplement suffisants pour maintenir l'inviolabilité des institutions politiques établies ; que la

forme actuelle de gouvernement, au Canada, n'offre aucune garantie de liberté et de justice aux gouvernés en ce qu'elle les place sous un régime et à la merci d'influences contre lesquels le peuple ne peut pas toujours réagir d'une manière efficace ; que le fait de notre résidence aux États-Unis d'Amérique nous met en mesure d'apprécier les institutions de ce pays, dans leur esprit aussi bien que dans leur application pratique, et d'affirmer que ces institutions renferment l'essence d'un gouvernement durable, tout en assurant le bonheur moral et matériel de ceux qui vivent sous son égide ; que souhaiter à son pays de semblables institutions politiques, c'est faire preuve du désir sincère que l'on a de le voir s'avancer dans la véritable voie du progrès ; que, d'après la position géographique, du Canada relativement aux États-Unis, l'identité de leurs intérêts de tous genres et leurs besoins réciproques, on ne peut se refuser à l'évidence que ces deux pays, aujourd'hui anormalement séparés, sont infailliblement destinés, dans un avenir très prochain, à ne former qu'un seul territoire comme à ne travailler qu'à une seule et même œuvre : la civilisation universelle, au moyen des libertés politiques ; qu'en retardant cette Union, si ardemment désirée par tous ceux qui ont à cœur les véritables intérêts de leur pays, on place le Canada dans la position précaire d'un état constamment exposé à des agressions dont il ne pourrait pas toujours contrôler la cause ; qu'à plusieurs reprises, et tout récemment encore, les principaux hommes politiques anglais ainsi que la presse anglaise ont affiché une complète indifférence en ce qui regarde l'avenir du Canada et ont en même temps manifesté le désir de le laisser à ses propres ressources. Nous maintenons en concluant que la forme gouvernementale au Canada et la position dans laquelle elle le place n'offrent aucune garantie de prospérité et de sécurité à ses habitants, tandis qu'en s'annexant aux États-Unis d'Amérique, ils s'assureraient pour toujours les avantages et les bienfaits qui découlent naturellement de la constitution de ces États, et pourraient en même temps, par des lois locales, garantir la perpétuation de leur langue et de toutes les institutions auxquelles ils sont profondément attachés.

En conséquence, cette assemblée exprime le vœu de voir le Canada, à une époque prochaine, s'annexer aux États-Unis d'Amérique. Nous nous engageons à consacrer

tous nos efforts à la réalisation de cette œuvre patriotique ; nous invitons nos compatriotes des États-Unis et du Canada à soutenir de leur influence, à encourager par leurs discours et leurs écrits, et à prendre tous les moyens honorables pour propager, parmi le peuple canadien, cette idée juste, dont la réalisation doit être le but de tous nos efforts.

Résolu :—Que nos sympathies les plus vives et notre reconnaissance la plus sincère sont acquises au gouvernement et au peuple des États-Unis pour l'encourageante hospitalité et la protection marquée qu'ils ont toujours accordées à nos compatriotes établis sur leur territoire ; nous profitons de cette occasion pour déclarer que nous avons suivi avec un vif intérêt la guerre qui vient de se terminer par la victoire éclatante des institutions républicaines sur le pire de tous les absolutismes ; nous avons salué avec joie cette victoire, à l'achèvement de laquelle, nous sommes orgueilleux de le dire, un grand nombre de nos compatriotes ont généreusement contribué de leur personne, de leur sang et même de leur vie.

Résolu :—Qu'un comité soit chargé de rédiger un manifeste aux Canadiens-Français, démontrant les avantages qui découleraient de l'annexion du Canada aux États-Unis et exposant scrupuleusement les désavantages du système gouvernemental du Canada et de celui qu'on tente de lui substituer : ce comité devant se composer de M^r. L. P. FONTAINE, N. THOMPSON, J. B. BEAUBIEN, CASIMIR E. THOMPSON, M. BOYCE, F. X. CLOUTIER et C. C. E. BOUTHILLIER. Ce comité aura le privilège de s'adjoindre toute personne qu'il jugera pouvoir l'aider dans ses travaux.

Résolu :—Que le comité d'organisation actuel soit chargé de voir à la fondation d'une société annexionniste permanente à New-York et d'élaborer un plan pour la formation des sociétés succursales dans toutes les localités où nos compatriotes se trouvent en nombre suffisant pour justifier leur réunion en société de ce genre. Ce comité aura le privilège de s'adjoindre tels membres qui, dans son opinion, pourraient l'aider dans ses travaux.

Des acclamations enthousiastes suivirent l'adoption de ces résolutions.

M. le Président L. P. FONTAINE remercia ensuite l'assemblée et exprima, en ces

termes, son opinion sur la popularité du mouvement :

« Je ne vous parle pas du succès de l'assemblée. Le nombre qui y a assisté et l'enthousiasme qui a accueilli les résolutions démontre que les Canadiens de New-York désiraient depuis longtemps qu'une initiative fût prise dans ce sens. Je me suis laissé dire que quelques canadiens, résidant aux États-Unis, étaient contre l'annexion. Je veux bien croire qu'un petit nombre fasse ainsi exception à la règle générale, mais je ne puis m'expliquer cette contradiction directe avec leurs actes. Il me semble que tout Canadien qui traverse la frontière est annexionniste et opère une annexion pratique en mettant le pied sur le sol américain. Les avantages qui lui sont offerts une fois arrivé ici ne doivent-ils pas ajouter à cette conviction, qu'il professe en choisissant les États-Unis comme résidence, que les institutions américaines sont hautement supérieures à celles du pays qu'il est obligé de quitter ? (Cris de oui, oui, et applaudissements prolongés). Laissons donc ces quelques exceptions continuer dans cette fausse voie et soyons persuadés qu'un peu de raisonnement les ramènera de leur propre mouvement à mieux penser sur ces questions (applaudissements).

Mesdames et messieurs, je vous remercie de nouveau de votre concours et vous annonce que la seconde assemblée de la Société annexionniste de New-York sera dûment convoquée par le comité d'organisation. »

Après un vote de remerciements au président et au secrétaire de l'assemblée, M. N. THOMPSON invita les personnes qui désiraient enregistrer leurs noms comme voulant joindre l'organisation à le faire immédiatement. Une centaine de nous furent ainsi entrés sur les listes de la nouvelle société annexionniste, et l'assemblée se dispersa au milieu de félicitations mutuelles sur le succès de ce premier mouvement.

J'apprends que beaucoup de noms ont depuis été envoyés au secrétaire de la société.

L. P. FONTAINE,

Président.

CASIMIR E. THOMPSON,

Secrétaire.

lu

s-
et
ns

w-

ne

is

nt

n.

re

e,

e-

le

re

n-

i-

ne

à

s-

ne

nt

gé

s-

el-

se

i-

re

s-

ic

n-

té

nt

i-

N.

i-

u-

é-

nt

le

s-

es

nt

la

t.

